Satisfaire à vos obligations de DPC facilement avec l'ODPCGO

DPC réalisés sous l'égide de l'ODPCGO (ODPC des Gynécologues et Obstétriciens) et financés par l'ANDPC

ODPCGO

Indemnité pour les participants libéraux (sous réserve de votre enveloppe disponible)

CONGRES GYNAZUR - 23 JUIN 2021 A JUAN LES PINS

3 formations inter actives en présentiel abordant des aspects très pratico-pratiques vous sont proposées :

Dans le DPC : **« Surveillance après traitement d'une lésion pré-cancéreuse du col de l'utérus »** Jean-Jacques BALDAUF et Serge DOUVIER, aborderont à l'aide de cas cliniques sélectionnés, les aspects pratico-pratiques des nouvelles recommandations concernant cette surveillance post-thérapeutique.

Le DPC : **« Ménopause et Traitement hormonal substitutif »** sera animé par Christian JAMIN, qui avec son expérience répondra clairement aux questions : pour qui ? quand ? comment ?

Dans le DPC **« Surveillance après traitement pour un cancer du sein »** Pierre AZUAR et André BONGAIN aborderont l'ensemble des examens complémentaires et les soins de supports à mettre en œuvre pour la détection précoce des rechutes locales, des métastases ou du cancer contro-latéral, mais aussi pour la prise en charge des séquelles post-thérapeutiques à la fois physiques et psychiques.

2021

PRISE EN CHARGE ANDPC : LA DATE LIMITE DE RATTACHEMENT EST FIXÉE AU 21 JUIN 2021

CE PROGRAMME DE DPC COMPORTE DES ÉVALUATIONS OBLIGATOIRES

Format du programme : non présentiel avec réunion (terminologie ANDPC 2020) - 4 étapes (toutes en ligne). Evaluation préalable / session distancielle validante (cf. programme sur notre site www.odpcgo.org) / approfondissement en ligne / évaluation finale.

Surveillance après traitement d'une lésion précancéreuse du col de l'utérus

Améliorer la pratique des professionnels de santé impliqués dans la prise en charge des patientes ayant été traitées pour une lésion précancéreuse du col de l'utérus conformément aux nouvelles recommandations.

Surveillance après traitement d'un cancer du sein

Améliorer ses connaissances dans le suivi post thérapeutique d'une femme traitée pour cancer du sein et la prise en charge des éventuelles anomalies, récidives ou complications.

Les participants devront pouvoir modifier leur comportement et améliorer leurs pratiques vis-à-vis du suivi post thérapeutique d'une femme traitée pour cancer du sein en ayant une connaissance claire des objectifs de la surveillance. Après cette formation les participants doivent pouvoir s'intégrer à un dispositif de surveillance alternée des patients avec l'équipe spécialisée qui effectue la prise en charge thérapeutique.

Ménopause et Traitement hormonal substitutif

Ce DPC est développé selon les recommandations pour la pratique clinique concernant la prise en charge de la femme ménopausée HAS, INCa, GRIO....).

Objectifs généraux : Améliorer la pratique des professionnels de santé impliqués dans la prise en charge des femmes ménopausées conformément aux recommandations en vigueur.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La **formation est entièrement financée par l'ANDPC** pour les praticiens éligibles, à savoir :
- **Professionnels exerçant une activité libérale à titre principal** (> à 50 %), y compris en tant que remplaçant
- **Professionnels exerçant en centre de santé conventionné**

Dans tous les autres cas, vous êtes financé par votre employeur ou ANFH/OPCA. Une facture-convention sera établie à l'ordre de votre établissement. **Si votre établissement adhère à l'ANFH, il bénéficie d'une dotation spécifique pour prendre en charge votre obligation de DPC (incluant la dotation de l'industrie pharmaceutique).**

Pour les tarifs des programmes de DPC, nous consulter ou télécharger la fiche signalétique sur www.odpcgo.org

Pour les médecins pris en charge par l'ANDPC, la formation donne lieu à une indemnité pour perte d'activité dans la limite de votre forfait annuel ANDPC.
Les médecins hospitaliers doivent venir sur leur temps de travail.

Les frais de déplacement vers le lieu de formation **ne sont pas pris en charge.**

Pour les professionnels de santé libéraux et salariés des centres de santé conventionnés, le rattachement à la session de DPC sur le site de l'ANDPC www.mondpc.fr est obligatoire et doit être effectué au plus tard 5 jours avant le début de cette session.

A défaut de rattachement, votre inscription ne sera pas validée et des frais d'annulation peuvent vous être imputés (300€).

Pour valider votre inscription

Praticien éligible à la prise en charge ANDPC

1) S'il s'agit de votre première inscription à un DPC (depuis le 1er janvier 2013), rendez-vous sur www.mondpc.fr afin d'y créer un compte pour être identifié auprès de l'ANDPC.

2) Remplissez le bulletin situé au dos de cette page en précisant bien toutes vos coordonnées, ainsi que la ou les formation(s) et date(s) choisie(s).

3) Vous devez ensuite rechercher votre programme/action de DPC depuis votre compte personnel à l'aide de son intitulé ou sa référence puis vous inscrire à la session souhaitée directement en ligne. Vous recevrez une confirmation de cette inscription par l'organisme de DPC dispensant le DPC.

Dans tous les autres cas

1) Contactez le service des affaires médicales pour connaître les modalités de prise en charge en précisant bien qu'il s'agit d'un DPC.

2) Remplissez le bulletin situé au dos de cette page en précisant bien toutes vos coordonnées, ainsi que la ou les formation(s) et date(s) choisie(s).

3) Joignez impérativement soit un chèque du montant de la formation* qui ne sera encaissé qu'à l'issue de la formation, soit une attestation de prise en charge de votre employeur

*** Médecins : 400€**
*** Sages-femmes : 250€**

MATIERES GRISES communication EVENT COMPANY

Matieres Grises
13 rue Sainte Ursule - 31000 Toulouse

BULLETIN REPONSE

Attention ! Toutes les informations sont obligatoires et nécessaires à la validation de votre DPC

Nom : ..... Prénom : .....

Spécialité médicale : .....

Adresse de correspondance : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

N° ADELI : ..... N° RPPS : .....

Téléphone fixe : ..... Mobile : .....

Email : .....Date de naissance : .....

Contact affaires médicales (si salarié) : .....

Je suis :

☐ Praticien exerçant une activité libérale supérieure à 50 %
ou travaillant en centre de santé conventionné => ***Prise en charge ANDPC***

☐ Praticien exerçant une activité salariée supérieure à 50 %
(hors centre de santé conventionné) => ***Prise en charge par votre employeur et/ou ANFH***

Je souhaite m'inscrire au programme de DPC : - 23 juin 2021 - APRES MIDI

(Dans la limite de votre forfait ANDPC ou de la prise en charge par votre établissement : vérifiez votre solde)

Surveillance après traitement d'une lésion précancéreuse du col de l'utérus ☐
Surveillance après traitement d'un cancer du sein ☐
Ménopause et Traitement hormonal substitutif ☐

Format du programme : Présentiel (Palais des Congrès de Juan les Pins) et non présentiel.
Evaluation préalable / session distancielle validante / approfondissement en ligne / évaluation finale.

Participants pris en charge par l'ANDPC :
- Merci de vous rattacher à la session (aux sessions) choisie(s) sur Mondpc.fr ou de nous envoyer par courriel ce bulletin d'inscription.

Dans tous les autres cas, joignez à votre inscription :
- Merci de nous envoyer par courriel ce bulletin d'inscription avec une attestation de prise en charge de votre employeur :

organisation@odpcgo.org

Merci de privilégier l'inscription par courriel.
Votre inscription au(x) DPC implique la réalisation d'étapes en ligne.
Ces étapes font partie de votre DPC. Elle devront être validées pour bénéficier de votre indemnisation AN-DPC.

ODPCGO

Bulletin à retourner par mail à : organisation@odpcgo.org
Pour tout renseignement complémentaire, contactez-nous au 05 61 22 73 42,
par email : organisation@odpcgo.org ou sur notre site : www.odpcgo.org

Les informations récoltées sont exclusivement destinées à vos obligations de DPC et ne seront pas utilisées à des fins commerciales